



Sivry-Rance, le 21 janvier 2019

5334

SIEGE ADMINISTRATIF SIVRY-RANCE

*Président:* J-F. GATELIER  
Grand Place 2  
6470 SIVRY

Fax : 060/45.60.05  
GSM : 0496/86.50.50

CONVOCATION DE LA REUNION DU CONSEIL DE POLICE

Le Collège de Police de la Zone de Police composée des Communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance, a l'honneur de convoquer les membres du Conseil de Police à la séance qui aura lieu le **VENREDI 1<sup>er</sup> février 2019 à 1800** heures à la direction zonale sise Route de Mons 74 à SAUTIN.

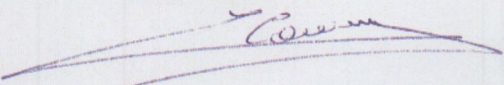
ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

1. Installation du nouveau Conseil de police – Prestations de serment
2. Procès-verbal de la séance du 05/11/18 : approbation
3. Fixation du montant du jeton de présence : décision
4. Calcul des jetons de présence : décision
5. Règlement d'ordre intérieur du Conseil de police : approbation
6. Délégation au Collège de police pour la gestion journalière de la zone de police (ordinaire) : décision
7. Délégation au Collège de police pour la désignation du personnel à titre temporaire et pour les contrats de remplacement : décision
8. Délégation au Collège de police pour la nomination ou le recrutement des membres du personnel du cadre administratif et logistique, du cadre des agents de police, du cadre de base et du cadre moyen : décision
9. Service auquel tout accident susceptible d'être considéré comme accident de travail ou toute maladie susceptible d'être considérée comme maladie professionnelle doit être déclaré : décision
10. Budget 2019 : décision
11. Déclassement de patrimoine : décision
12. Ouverture à la mobilité 19-01 d'un emploi de Cadre Moyen au Service Intervention : ratification
13. Cahier spécial droit de tirage : décision
14. Approbation de la modification budgétaire numéro 2 par Monsieur le Gouverneur : information
15. Approbation des comptes 2017 par Monsieur le Gouverneur : information

La documentation relative à l'ordre du jour est à votre disposition au siège de la zone de police, Route de Mons 74 à 6470 SAUTIN chaque jour ouvrable de 0900hr à 1200hr et de 1300hr à 1700hr.  
Veuillez vous munir de votre exemplaire du budget lors de la séance.

La secrétaire,

  
CANIVET Ch.

Au nom du Collège de Police,

Le Président,

  
GATELIER J-F.